



Donation de la Chine vers la France

Par **julienetzhao**, le **04/11/2015** à **19:18**

Bonjour.

Ma femme est de nationalité chinoise. Nous habitons tous les 2 en France, mais ses parents, habitant en Chine, souhaitent lui faire une donation d'une certaine somme par virement bancaire afin de nous aider pour un achat immobilier.

Est-ce qu'il y a une déclaration à faire quelque part dans ce cas ? Est-ce qu'il peut y avoir une taxe quelconque à payer ?

Par **cnij**, le **05/11/2015** à **17:55**

Bonjour,

Si votre épouse réside en France depuis plus de 6 ans, elle devra déclarer ce don et aura à acquitter un impôt de donation si le don fait par ses parents dépasse le montant des abattements (100.000 € par parent).

Si vous souhaitez plus d'information, vous pouvez nous contacter :

<http://www.centre-national-d-informations-juridiques-et-fiscales.fr/>

Par **buuud**, le **10/09/2018** à **15:59**

Bonjour

je suis dans le meme cas. Pourquoi 6 ans? y a t il un accord bilaterale?

merci